

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

« BONHOMME BONHOMME VIENS-TU JOUER ? »



C'est le temps d'aller jouer dehors! La Municipalité d'East Broughton vous invite à créer le plus original ou le plus drôle des bonhommes de neige. Afin que tout le voisinage et les passants puissent admirer ces chefs-d'œuvre fort sympathiques, les citoyens sont encouragés à faire leur bonhomme de neige sur leur terrain avant.

Une fois votre bonhomme terminé, faites-nous parvenir une photo **par courriel** afin de participer au concours.

Deux prix de 50 \$ seront attribués aux bonhommes les plus originaux ou les plus drôles.

La photo ayant obtenu le plus de mentions « J'aime » sur le Facebook de la Municipalité d'East Broughton sera dans le calendrier municipal 2022.

LES MODALITÉS :

- Du 2 février au 12 mars 2021.
- Ce concours est ouvert aux citoyens de tout âge et les participants doivent résider à East Broughton.
- Pour être admissible, le bonhomme de neige doit se trouver sur votre terrain.

- La photo soumise doit être orientée horizontalement (paysage), en format JPEG et la dimension **minimale** doit être de 1920 x 1080 px.
- Le participant doit obligatoirement fournir les informations suivantes dans son courriel :
 - Nom du participant
 - Adresse complète du participant et numéro de téléphone
 - Adresse courriel (si elle diffère de l'adresse d'envoi)
- Si possible, identifier la photographie en y inscrivant l'adresse où se trouve le bonhomme.
- Ne PAS faire parvenir votre photo sur le messenger de la Municipalité.
- En soumettant une photo, le participant accepte qu'elle serve à des fins de promotions pour des activités de la Municipalité et en cède ainsi les droits.

Les gagnants seront désignés dans la semaine du 15 mars 2021. Une publication Facebook sera faite par la Municipalité pour annoncer les récipiendaires des prix.

Faites parvenir vos clichés à l'adresse courriel suivante :
annie@municipaliteeastbroughton.com



C'est parti! Enfilez vos mitaines et faites aller votre imagination !

